



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Attribution d'une subvention au Syndicat Mixte du Pays de Pontivy Bro Pondi

DEL-2018-090

Numéro de la délibération : 2018/090

Nomenclature ACTES : Finances locales, subventions

Information relative à l'environnement : oui/non

Date de réunion du conseil : 24/09/2018

Date de convocation du conseil : 18/09/2018

Date d'affichage de la convocation : 18/09/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Était représenté : M. Christophe MARCHAND par M. Loïc BURBAN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Était absente excusée : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS

Attribution d'une subvention au Syndicat Mixte du Pays de Pontivy Bro Pondi

Rapport de Madame LA MAIRE

Le Syndicat Mixte du Pays de Pontivy Bro Pondi dans le cadre d'un partenariat avec le département et la ville de Pontivy avait mis en œuvre un projet culturel et social pour des actions en 2017 et 2018. Les thèmes étaient ceux du mieux vivre ensemble et de la diversité culturelle. Le budget global était évalué à 33 000€. Grâce à la coopération avec Mil Tamm, un projet social et culturel a vu le jour sous la forme de résidences d'artistes au cœur de la cité du Vélodrome. Dans les actions figuraient, entre autres, les interventions de la troupe Galapiat Cirque.

Le plan de financement prévoyait, après arbitrage, une subvention de la ville de 3 000€ pour la ville et de 1 000€ pour le CCAS. Le CCAS a délibéré en juin 2018 pour attribuer une subvention de 1 000€.

Nous vous proposons :

- de verser une subvention de 3 000€ au Syndicat Mixte du Pays de Pontivy Bro Pondi pour les animations mises en place.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**